



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 6 décembre 2022

ABANDON D'ARMES

BILAN DE L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ EN MOSELLE

L'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État organisée du 25 novembre au 2 décembre 2022 par le Service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer s'est avérée concluante en Moselle. Quatre sites de collecte avaient été ouverts en gendarmerie et hôtel de police à Château-Salins, Farébersviller, Metz et Thionville.

Cette opération a permis :

- le recueil de 1344 armes abandonnées ;
- l'enregistrement de 411 armes sur le système d'information sur les armes (SIA).

L'abandon d'armes est toujours possible auprès des commissariats et des brigades de gendarmerie.

Par ailleurs, le SIA évolue pour permettre aux particuliers détenteurs d'une arme héritée ou trouvée de la déclarer en ligne aux services de l'État : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.

La création d'un compte personnel sur le SIA sera obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2023 pour conserver son droit à détenir ses armes.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle